



# Débat d'Orientations Budgétaires

---

*Lundi 29 février 2016*

# SOMMAIRE

---



- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ Prospectives financières

- ✓ **Le cadre juridique**
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
  - ✓ Perspectives financières
- 



## LE CADRE JURIDIQUE

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévu pour les départements.

Le débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

***L'Assemblée Délibérante procèdera le lundi 29 février 2016 à l'organisation du DOB et l'adoption du budget 2016 est fixée au jeudi 31 mars 2016, conformément aux dispositions de l'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.***

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ **Le contexte économique**
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ Perspectives financières



## LE CONTEXTE ECONOMIQUE

L'objectif prioritaire de réduction du déficit de l'Etat (fixé à 3.3% du PIB en 2016) établi par le gouvernement impacte l'ensemble des dispositions des deux lois de finances (loi de finances 2015 rectificative et loi de finances 2016). Par-là même il a des répercussions sur les collectivités locales avec la très controversée baisse de 3.67 milliards d'euros de la DGF mais également sur les organismes chargés de gestion de services publics avec, notamment, le plafonnement des taxes des agences de l'eau et des CCI.

*Notons par ailleurs l'application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) qui au-delà du bouleversement de la carte de l'intercommunalité génère des incertitudes sur le fonctionnement des collectivités notamment par la mise en œuvre de transfert de compétences obligatoires et ce dès le 01 janvier 2018.*

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ **La loi de finances 2016**
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ Perspectives financières



## LA LOI DE FINANCES 2016

La loi de finances 2016 contient une série de mesures qui auront un impact direct sur les budgets locaux et également des dispositions majeures qui n'entreront en vigueur que l'année prochaine, voire en 2018 pour certaines d'entre elles !

### ▪ Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement

Les dotations diminuent en 2016 pour la troisième année consécutive, avec toujours la même clé de répartition, dont la contribution au redressement des comptes publics. Parallèlement la péréquation verticale (DNP, DSU et DSR) progresse de 297 millions d'euros. En revanche la réforme de l'architecture de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a été reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### ▪ Création d'un Fonds de soutien à l'investissement du bloc local

500 M€ pour le bloc local pour travaux d'énergie, mise aux normes, mobilité, travaux d'équipement nécessités par la démographie, énergie renouvelable, transition énergétique.

300 M€ réservés aux bourgs centre de moins de 50 000 habitants

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ **La loi de finances 2016**
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ Perspectives financières



- **Fonds de Compensation de la TVA** élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi qu'aux dépenses d'investissement liées au plan France très haut débit.  
*En attente de la parution de la circulaire d'application !*

- **Baisse de la cotisation au CNFPT**

La diminution de la cotisation (passe de 1% de la masse salariale à 0.9%) correspond à une perte de 345 millions d'euros pour la structure en 2017. Le CNFPT a néanmoins affirmé que les formations resteraient gratuites en 2016

- **FPIC (Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes)**

Freinage de la progression du fond en 2016, soit une enveloppe globale de 1M€ avant une application à hauteur de 2% des recettes fiscales à partir de 2017.

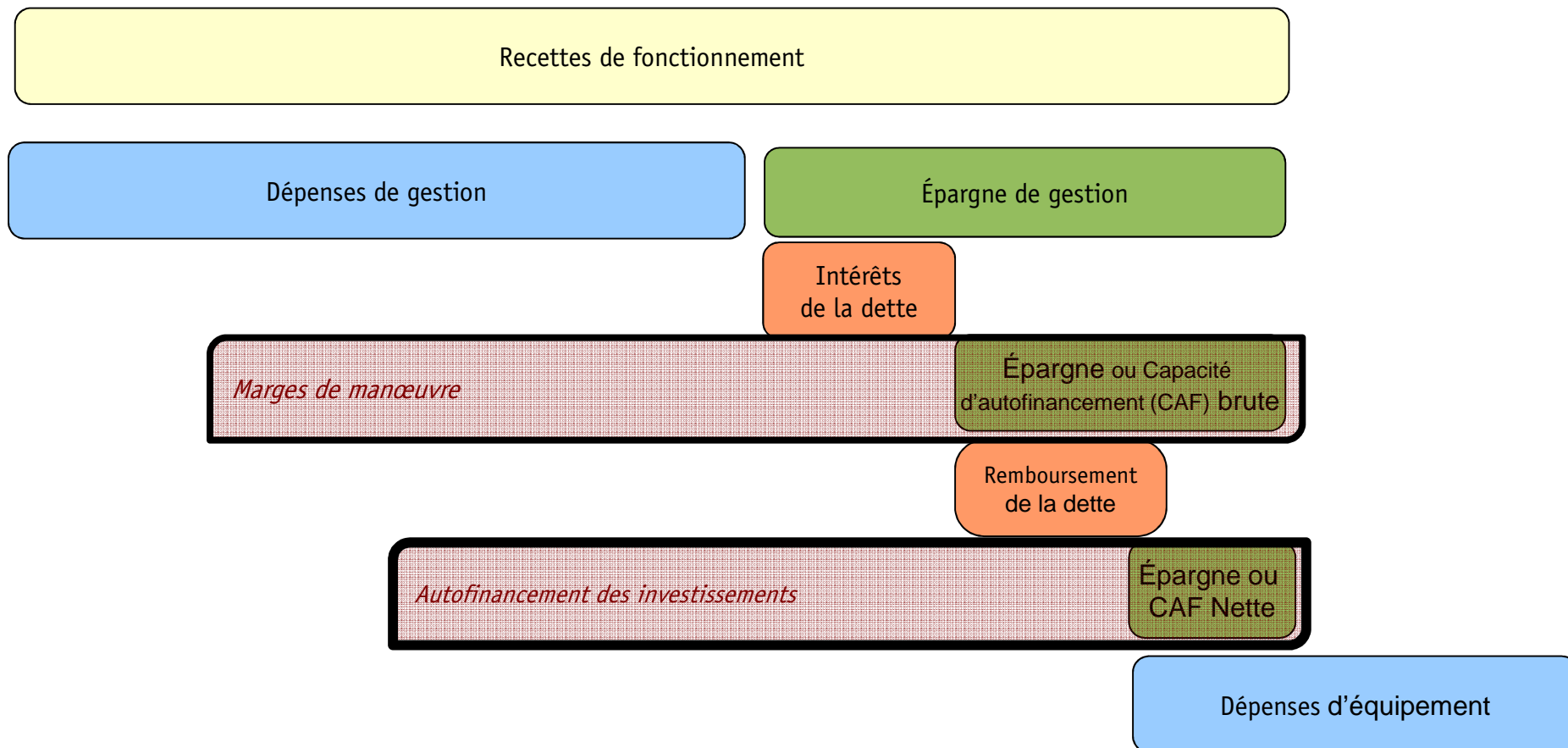
- **La fiscalité : Revalorisation des bases fiscales à hauteur de +1 % (pour rappel en 2015, la revalorisation s'établissait à 0.9%)**

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
  - ✓ Perspectives financières
- 



# Principes généraux d'analyse financière

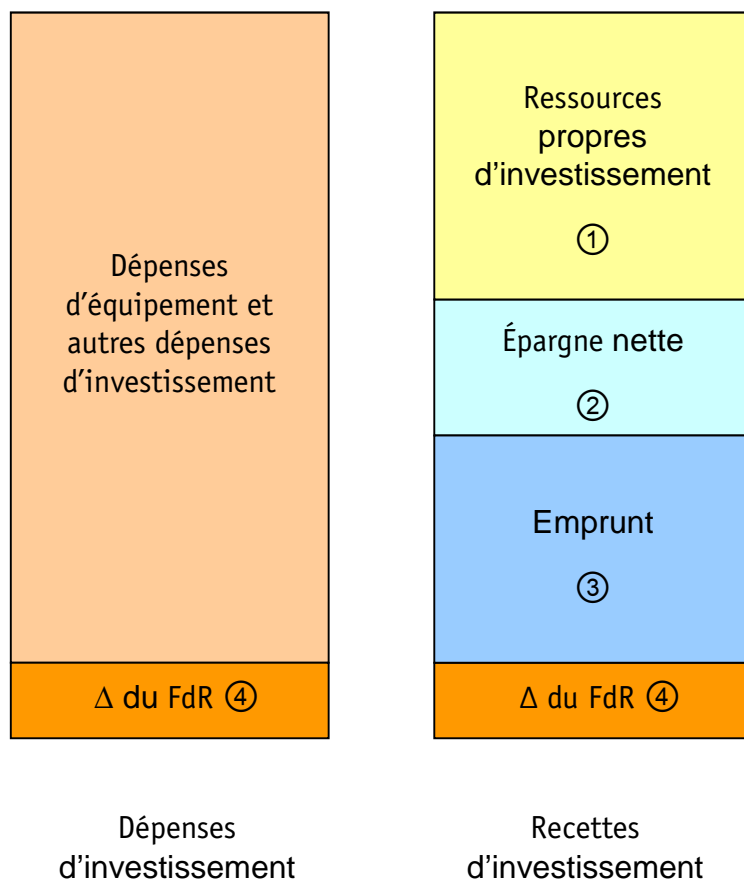
## SCHEMA SIMPLIFIE DE L'EPARGNE



- L'épargne de gestion correspond à l'autofinancement dégagé sur le fonctionnement structurel de la collectivité.
- Après prise en compte des intérêts de la dette, liés au financement des investissements, reste l'épargne dite brute, soit le solde entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.
- L'épargne brute ou CAF brute est affectée prioritairement au remboursement de la dette.
- Il reste ensuite ce que l'on appelle l'épargne nette ou CAF nette : c'est le surplus des recettes de fonctionnement qui participe au financement des dépenses d'équipements.



# MODALITES DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS



① Ressources propres d'investissement : FCTVA, Taxe d'aménagement, subventions d'équipement, etc.

② Épargne nette : solde des dépenses et recettes de fonctionnement duquel ont été déduits les remboursements d'emprunts.

③ Emprunt : source de financement externe.

④ Variation du fonds de roulement : ajustement par la mobilisation du fonds de roulement (variation négative) ou par l'alimentation du fonds de roulement (variation positive) car non ajustement des deux autres paramètres, l'épargne nette ou l'emprunt.

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
  - ✓ Perspectives financières
- 



# Les résultats de l'année 2015

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
  - ✓ Perspectives financières
- 



*Se baser sur les faits : un préalable  
indispensable  
2015 : le fruit des efforts d'amélioration de  
tous  
2015: une année charnière*

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015

|  |                |
|--|----------------|
| ▪ Contributions directes   | 2 980 850.00 € |
| ▪ Autres recettes fiscales   | 109 964.48 €   |
| ▪ Attribution de compensation  | 1 493 114.88 € |
| ▪ Compensations fiscales   | 158 529.00 €   |
| ▪ Dotation Globale de Fonctionnement   | 948 565.00 €   |
| ▪ Subventions / Participations   | 194 594.04 €   |
| ▪ Autres produits ( loyers, remboursements personnel<br>Produits exceptionnels...) | 386 169.64 €   |
| ▪ Produits des services  | 669 073.01 €   |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015

|                                      |                |
|--------------------------------------|----------------|
| ▪ Charges à caractère général        | 1 318 500.05 € |
| ▪ Charges de personnel               | 3 134 725.42 € |
| ▪ Atténuations de produit – FPIC     | 36 099.00 €    |
| ▪ Autres charges de gestion courante | 569 523.15 €   |
| ▪ Charges financières                | 191 513.15 €   |
| ▪ Charges exceptionnelles            | 40 838.06 €    |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## RECETTES / DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015

### I- Recettes :

|   |              |
|---|--------------|
| ▪ FCTVA   | 199 190.34 € |
| ▪ TA  | 106 785.64€  |
| ▪ Subvention (hors excédent de fonctionnement capitalisé) | 164 154.11€  |
| ▪ Emprunt   | 0.00 €       |

### II- Dépenses :

|   |                |
|---|----------------|
| ▪ Travaux (y compris les dépenses en régie + RAR) | 2 736 201.26 € |
| ▪ Remboursement capital emprunts                  | 518 200.00 €   |

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
  - ✓ Perspectives financières
- 



L'investissement 2015 porté par la Commune d'Aixe-sur-Vienne s'élève à :

**2 736 201.26 € dont 734 411.08 € de dépenses engagées et non soldées (RAR).**

Ces dépenses ont été financées grâce à un autofinancement et à l'attribution de subventions. **Aucun nouvel emprunt n'a été contracté.**

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## BILAN BUDGET PRINCIPAL 2015

|  | CA 2013  | CA 2014 | CA 2015 |
|--|----------|---------|---------|
| Recettes de fonctionnement                                 | 6 793.1  | 6 808.1 | 6 940.9 |
| Dépenses de gestion  | 4 965.9  | 5 135.5 | 5 099.7 |
| Epargne gestion  | 1 827.2  | 1 672.6 | 1 841.2 |
| Intérêt de la dette  | 205.2    | 178.9   | 191.6   |
| Epargne brute  | 1 622    | 1 493.7 | 1 649.6 |
| Remboursement en capital                                   | 501      | 544.8   | 518.2   |
| Epargne nette  | 1 121    | 949     | 1 131.4 |
| Dépenses d'Investissement<br>(y compris Dépenses en régie) | 2 236.94 | 1 791.6 | 2 001.8 |
| Recettes d'Investissement                                  | 1 405.7  | 607.7   | 470.1   |
| Besoin de Financement                                      | 1 209.5  | 1 183.9 | 1 531.7 |
| Emprunt  | 800      | 300     | 0       |
| Endettement  | 5 209.3  | 4 964.7 | 4 446.4 |
| Endettement/Epargne brute                                  | 3.2      | 3.2     | 2.7     |



- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

### I-Fonctionnement

|              |              |
|--------------|--------------|
| > Recettes : | 376 708.18 € |
| > Dépenses : | 237 781.88 € |

### II-Investissement

|   |              |
|---|--------------|
| > Recettes :  |              |
| Subventions (hors excédent fonctionnement capitalisé) | 57 001.20 €  |
| Emprunt   | 0.00 €       |
| > Dépenses :  |              |
| Travaux   | 485 289.01 € |
| Remboursement capital emprunt                         | 106 817.69€  |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE 2015

### I-Fonctionnement

|              |              |
|--------------|--------------|
| > Recettes : | 489 661.22 € |
| > Dépenses : | 479 089.73 € |

### II-Investissement

|  |   |             |
|--|---|-------------|
| > Recettes :                                 | / |             |
| <i>Excédent de fonctionnement capitalisé</i> |   |             |
| <i>Subvention</i>                            |   | 1 000.00 €  |
| > Dépenses :                                 |   | 43 132.49 € |
| <i>Acquisition de matériels</i>              |   |             |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## BUDGET C.C.A.S. 2015

### I-Action sociale

|              |             |
|--------------|-------------|
| > Dépenses : | 71 830.85 € |
| > Recettes : | 60 922.16 € |

### II-Portage des repas

|              |              |
|--------------|--------------|
| > Dépenses : | 150 567.89 € |
| > Recettes : | 152 808.59 € |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## BUDGET CIMETIÈRE 2015

### I-Fonctionnement

|              |            |
|--------------|------------|
| > Dépenses : | 8 825.16 € |
| > Recettes : | 6 845.96 € |

### II-Investissement

*Aucune dépense en 2015*

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## BUDGET Opérations Industrielles 2015

### I-Fonctionnement

|              |             |
|--------------|-------------|
| > Dépenses : | 1 015.50 €  |
| > Recettes : | 40 630.76 € |

### II-Investissement

|              |             |
|--------------|-------------|
| > Dépenses : | 29 617.02 € |
| > Recettes : | 28 056.26 € |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## Ratios de Fonctionnement

POPULATION au 01 janvier 2015 : 5 703 habitants

|   | 2011   | 2012   | 2013  | 2014   | 2015   | Moyenne Cme<br>Hte-Vienne<br>Strates ident.<br>( 2015 ) |
|---|--------|--------|-------|--------|--------|---|
| Dépenses réelles de<br>fonc. Sur pop.                 | 846    | 895    | 932   | 967    | 928    | 908   |
| Recettes réelles de<br>fonc. Sur pop.                 | 1 197  | 1 227  | 1 225 | 1 236  | 1 216  | 1 114   |
| Recettes fiscales sur<br>recettes réelles de<br>fonc. | 64 %   | 63 %   | 63 %  | 65 %   | 64 %   | 61 %  |
| Epargne brute sur<br>recettes réelles de<br>fonc.     | 28.8 % | 26.8 % | 23.9% | 22.5 % | 23.7 % | 18.5 %  |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## Evolution des taux d'imposition sur les ménages

| Impôt                    | 2011  | 2012  | 2013  | 2014  | 2015  | Taux Moyen<br>Cme Hte-Vienne<br>Strates ident. (2015) |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|---|
| Taxe d'habitation        | 12.18 | 12.18 | 12.18 | 12.18 | 12.18 | 14.59   |
| Taxe foncière (bâti)     | 22.77 | 22.77 | 22.77 | 22.77 | 22.77 | 21.73   |
| Taxe foncière (non bâti) | 95.96 | 95.96 | 95.96 | 95.96 | 95.96 | 87.71   |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## Evolution des dépenses d'Équipement

|                       | 2011     | 2012     | 2013     | 2014     | 2015     |
|-----------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Dépenses d'équipement | 3 813.40 | 3 677.00 | 1 834.67 | 1 412.12 | 1 601.82 |
| Travaux en Régie      | 403.00   | 355.40   | 402.27   | 375.06   | 399.97   |
| TOTAL dépenses        | 4 216.40 | 4 032.50 | 2 236.94 | 1 787.18 | 2 001.79 |



- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 01 JANVIER 2016

### BUDGET PRINCIPAL

L'encours de la dette, constituée de 17 prêts, s'élève à 4 446 378.94 €.

- 13 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 3.77 %
- 4 prêts à taux variable (Euribor 3 mois, Euribor 12 mois, TAM 12 mois et livret A + 0.95)

Le montant de l'annuité pour l'année 2016 s'élève à : 635 020.83 €  
(dont 483 385.22 € de capital et 151 635.61 € d'intérêts).

A noter qu'à court terme, la commune va bénéficier de l'extinction d'un prêt :

↳ 2017 : 1 prêt pour une annuité : 9 952.67 €

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## SITUATION DE L'ENDETTEMENT AU 01 JANVIER 2016

### BUDGET ASSAINISSEMENT

A ce jour l'encours de la dette, constitué de 10 prêts, s'élève à : 1 686 250.21 €

- 10 prêts à taux fixe dont le taux moyen est de 4.66 %

Le montant de l'annuité pour l'année 2015 s'élève à : 185 874.45 € (dont 109 759.63 € de capital et 76 114.82 € d'intérêts)

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



- **L'Épargne brute dégagée sur cet exercice s'élève à 1 649 650.12 €. Une fois le remboursement en capital de la dette effectué nous obtenons une Epargne nette d'un montant de : 1 367 600.41 €**
- **L'épargne brute affiche une augmentation de 17 % en 2015.**
- **Le taux d'épargne brute atteint 23.7 % ce qui est supérieur à l'objectif de 15% ( rapport entre la capacité d'autofinancement brute et les recettes réelles de fonctionnement).**

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



- **Le fonds de roulement (FDR) converti en jours de dépenses (charges de fonctionnement, remboursement du capital de la dette et dépenses d'investissement) atteint 73 jours supérieurs à l'objectif de 30 jours.**
- **Le ratio de désendettement qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le stock de dette en y consacrant la totalité de l'épargne brute dégagée en section de fonctionnement, s'établit en 2015 à 2.7 ans ( bien en deçà du ratio des 10 ans ).**
- **Selon les critères de référence, il apparait que la situation financière d'Aixe-sur-Vienne à la fin de l'exercice 2015 s'avère plus que satisfaisante malgré la baisse des dotations de l'Etat.**

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ **Analyse de la situation financière de la Collectivité**
- ✓ Perspectives financières



## • CONCLUSIONS

- Des charges de fonctionnement en baisse de 0.44 %
  - Des dépenses d'investissement en hausse de 11.7 %
  - Un encours de dette en baisse de 11%
  - Une capacité de désendettement améliorée de 19 %
- 
- *Une situation vertueuse qui sert l'action de 2016*
  - *Nous faisons plus avec moins de dépenses pour fonctionner*
  - *En économisant les ressources des Aixois*

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
  - ✓ **Prospectives financières**
- 



# Prospectives Financières pour la Commune

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
  - ✓ **Prospectives financières**
- 



Il s'agit :

- d'établir des tendances pour les exercices futurs à partir de celles constatées dans le passé.
  
- d'apprécier la capacité de la Collectivité à prendre en charge de nouveaux investissements à partir de l'analyse des équilibres financiers.

- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
  - ✓ **Prospectives financières**
- 



- **GARDER la tête froide** : l'enthousiasme sans l'emballlement
- **TENIR COMPTE** de notre environnement :
  - ✓ Toujours de l'incertitude sur le contexte économique et réglementaire
  - ✓ Considérer l'évolution des taux de la fiscalité sur les autres strates ( gouvernementale, départementale, intercommunale )
  - ✓ Taux d'intérêt très bas
- **SE PROJETER** dans la durée grâce à un Plan Pluriannuel



- ✓ Le cadre juridique
  - ✓ Le contexte économique
  - ✓ La loi de finances 2016
  - ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
  - ✓ **Prospectives financières**
- 



## NOTRE METHODE

- Travailler à la sobriété du fonctionnement
- Etablir une position solide sur la dette
- A partir de là : investir pour l'avenir sans recours systématique à l'impôt

## AU LIEU DE

- Renoncer aux économies internes
- Investir sans anticiper les charges de maintenance
- Compenser les lacunes en alourdissant la fiscalité

**NOUS TRAVAILLONS A L'ATTRACTIVITE D'AIXE-SUR-VIENNE  
DANS UN ENVIRONNEMENT QUI SE DEGRADE**

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ **Prospectives financières**



## BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES

**Recettes fiscales:** effets bases en fonction du coefficient de revalorisation acté en 2016, maintien du montant 2015 de l'attribution de compensation.

Baisse produit des autres taxes et impôts.

**Concours Etat :** maintien montant dotation de base 2015 et prise en compte du versement d'une nouvelle contribution à la réduction des déficits publics à hauteur de – 125 K€ pour 2016.

Maintien des compensations DNP et DSR atteints en 2015, baisse des compensations fiscales

**Reconduction des autres recettes de fonctionnement**

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ **Prospectives financières**



## BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES

#### Dépenses de personnel, augmentation de + 3 %

Non remplacement d'un départ en retraite  
Prise en compte du départ de l'activité liée au Pôle Jeunesse communautaire  
Remplacement du départ d'un titulaire (rémunération plus faible)  
Prise en compte d'une réduction de temps de travail pour un Agent  
Prise en compte effet glissement carrière,  
Augmentation des cotisations  
Application de la garantie du pouvoir d'achat  
Remplacements occasionnels d'Agents  
Prise en compte de la réforme des rythmes scolaires.

#### Charges à caractère général augmentation de + 4.37 %

**Prélèvement FPIC** : en reconduisant la même part pour la Commune qu'en 2013 (la Communauté de Communes ayant choisi le mécanisme de droit commun adopté à l'unanimité) le PFIC payé par Aixe s'établit à 63 000.00 € pour 2016. (En attente validation calcul)

**Autres charges de gestion courante** augmentation de + 1.7 % sur la base de 600 K€

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ **Prospectives financières**



## BUDGET PRINCIPAL 2016 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 360 516.84€
- Le produit de cession propriété Bellevue : 320 000 €
- le Fond de compensation de la TVA et la Taxe d'Aménagement pour 250 000 €

### LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 734 411.08 €
- la prospective est établie sur la base d'un investissement de 3 000 000 € en 2016

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ **Prospectives financières**



## EQUILIBRES FINANCIERS 2016

|  | CA 2015 | BP 2016 |
|--|---------|---------|
| Recettes de fonctionnement                                 | 6 940.9 | 6 568.1 |
| Dépenses de gestion  | 5 099.7 | 5 323   |
| Epargne gestion  | 1 841.2 | 1 245.1 |
| Intérêt de la dette  | 191.6   | 151.7   |
| Epargne brute  | 1 649.6 | 1 093.4 |
| Remboursement en capital                                   | 518.2   | 483.4   |
| Epargne disponible   | 1 131.4 | 610     |
| Dépenses d'Investissement<br>(y compris Dépenses en régie) | 2 001.8 | 3 000   |
| Recettes d'Investissement                                  | 470.1   | 930     |
| Besoin de Financement                                      | 1 531.7 | 2 070   |
| Emprunt  | 0       | 511.7   |
| Endettement  | 4 446.4 | 4 474.7 |
| Endettement/Epargne brute                                  | 2.7     | 4.1     |
| Fonds de roulement   | 1 588.8 | 565     |

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ **Prospectives financières**



---

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : HYPOTHÈSES SUR LE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES et LES DEPENSES

Légère hausse des recettes attendue sur l'exercice 2016 (augmentation tarifs et abonnés)

Augmentation des dépenses (prise en compte de l'augmentation des tarifs des consommables, provisions pour travaux d'entretien et de maintenance sur la Station d'Épuration).

- ✓ Le cadre juridique
- ✓ Le contexte économique
- ✓ La loi de finances 2016
- ✓ Analyse de la situation financière de la Collectivité
- ✓ **Prospectives financières**



## BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 : HYPOTHÈSES SUR L'INVESTISSEMENT

### LES RECETTES

- les Restes à Réaliser s'élèvent à 133 002.80 € ( il s'agit des subventions attribuées dans le cadre du projet Rive Droite de la Vienne )
- Subvention attribuée pour l'étude métrologie permanente : 23 012 €

### LES DEPENSES

- les Restes à Réaliser en dépenses s'élèvent à 23 378.87 € (solde 1<sup>ère</sup> tranche travaux rive droite de la Vienne et solde raccordement EU Pôle Jeunesse).
- Travaux de maintenance sur la Station d'Épuration pour 100 000 €
- Etude préalable la mise en place d'une métrologie permanente pour 34 518 €
- 2eme tranche travaux rive droite de la Vienne pour 360 000 €